

30 Il pourvoit également à l'imposition d'une taxe sur les contribuables catholiques et à la répartition de son produit.

40 Il veille encore à ce que l'octroi provincial en faveur des écoles soit partagé entre les écoles catholiques et les écoles publiques dans une proportion déterminée.

Il est certain que ces principes sont sages et que leur application devrait satisfaire les plus exigeants parmi les aveugles qui hurlent après la reconstitution d'un système suranné, condamné par l'expérience.

Eh bien, à ces aveugles, nous dirons :

Pauvres gens, vous êtes refaits !

La formation d'un Conseil de l'Instruction publique semble vous donner des garanties, mais en réalité ne vous en donne aucune, puisque le choix des membres de ce conseil est laissé au cabinet provincial, qui peut choisir parmi la fraction des catholiques hostiles aux écoles séparées et cette fraction est beaucoup plus nombreuse que ne le croient Nos Seigneurs. Dans ce cas, le remède serait dérisoire, puisque le cabinet manitobain, hostile à la loi, aurait seul qualité pour nommer le Conseil chargé de la faire appliquer.

De même pour ce qui concerne la part des subventions provinciales à octroyer aux écoles. La législation locale, libre d'agir, se gardera bien de donner des munitions à ses adversaires, sous forme de deniers.

Mais il y a mieux ; le bill projeté ne règle rien du tout, attendu que le gouvernement se réserve le droit de le modifier à son gré, donnant ainsi à entendre que la loi n'aura aucune efficacité.

Ce qu'ont voulu les adroits politiciens qui ont les quatre fers dans la crèche, c'est éterniser leur position. Sachant de longue date combien les rédacteurs de mandements sont naïfs et indifférents, au fond, pour cette question d'écoles au Manitoba, sachant que tout le bruit fait autour de cette question n'est pas sérieux et que de simples et vaines paroles suffiraient à "revirer" l'opinion des braillards et des ignorants, le gouvernement leur a servi les mets

qu'ils adorent ! Des mots, des mots, encore des mots, toujours des mots.

Avec cela, les bons dévots sont satisfaits. Rien ne sera changé au Manitoba, mais comme les amis des moines croiront qu'une révolution est accomplie, ils jubileront de toutes leurs forces.

Il n'y a que la foi qui sauve.

CANADIEN.

## CHRONIQUE JUDICIAIRE

Vraiment, on éprouve presque du dégoût de vivre à notre époque et d'être régi par nos lois !

Ce qui s'est passé vendredi devant la Cour des Sessions spéciales justifie amplement notre accablement.

Voici les faits en deux mots :

Au mois de septembre dernier, le jeune Napoléon Pépin, âgé de dix ans, c'est-à-dire ayant dépassé l'âge que les casuistes fixent comme l'âge de raison, le jeune Napoléon Pépin, disons-nous, se rendit à l'école, causant, jouant, batifolant comme de coutume. En classe, un de ses camarades ayant peut-être l'âge de raison, mais n'ayant peut-être pas le droit de raison, lui fit une de ces petites niches, bien innocentes entre écoliers : il effaça les chiffres que le cher Frère avait dictés à son camarade Pépin et à l'aide desquels le dit Pépin devait obtenir le vulgaire produit d'une non moins vulgaire addition.

Ou voit qu'il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat.

Le raisonnable Napoléon Pépin alla se "plaindre au très cher Frère Fournier. Celui-ci, absorbé dans des pensers profonds, comme il convient à un désabusé du monde ayant charge d'âme, envoya promener le réclamant.

Ce n'était que juste, attendu que l'ordre des chers et bien-aimés Frères enseignants n'a pas été créé pour intervenir dans des querelles de gulopins, aussi laiques que ridicules et indignes.

Mais voyez-vous la perversité de l'enfant. Sans tenir compte du mécontentement qu'il avait fait naître chez le saint Frère en le troublant dans une de ces méditations extatiques qui plongent l'âme des justes dans une douce langueur et qui entraînent le méditant dans le sentier parfumé de toutes les vertus, Napoléon Pépin eut l'audace, étant une seconde fois victime de la lumiériste de son petit camarade, de rompre une seconde fois le charme délicieux qui envoiait l'être sanctifié du très saint, très patient et très paternel frère Fournier.